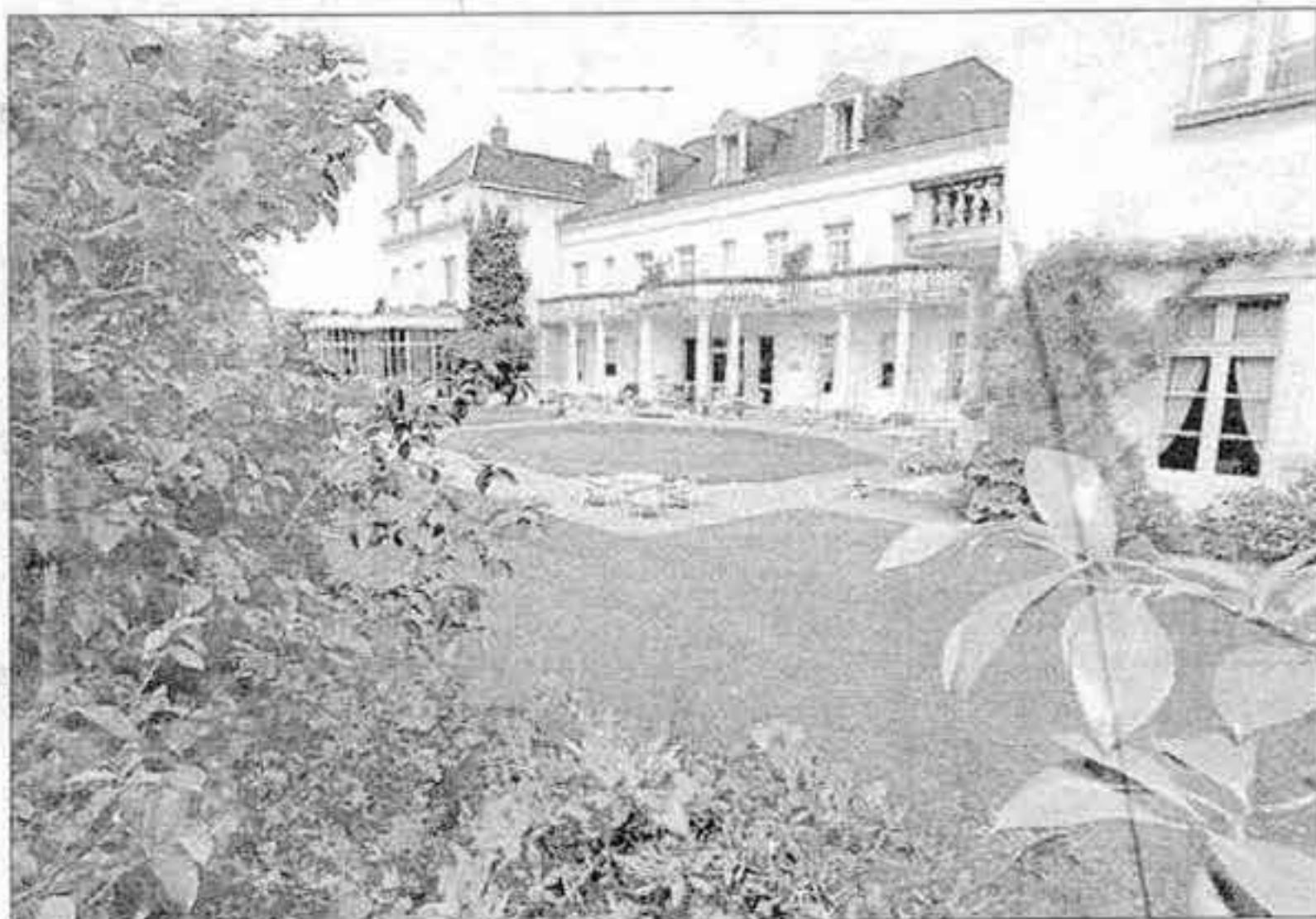


# "L'affaire Bardet" provoque la colère des agents de la répression des fraudes

Lire en dernière page



La façade du restaurant de Jean Bardet, à Tours. Les agents de la répression des fraudes en appellent à Laurent Fabius, après les propos de leur directeur général.

(Photo - NR - Gérard Proust)

## Bardet : les "fraudes" en colère

Dans "l'affaire Bardet", les agents nationaux de la répression des fraudes s'estiment "désavoués" par leur directeur général, qui "discrédite son administration et méprise la justice". Ils en appellent à Laurent Fabius.

A justice était passée. Rude en première instance. Plus conciliante en appel. Et Jean Bardet perdit d'un coup ses deux étoiles au Michelin. Les péripéties culino-judiciaires du restaurateur tourangeau auraient pu s'arrêter là. Et la vie suivre son cours. Point à la ligne.

Sauf que l'histoire rebondit et

qu'elle risque de prendre une toute autre dimension, dépassant le cas de Jean Bardet, avec la colère nationale des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes (DGCCRF) qui s'estiment "désavoués" par les propos de leur patron, Jérôme Galot. Dans notre édition du 19 mai, le directeur général expliquait, en effet que cette "affaire Bardet n'aurait jamais dû avoir lieu ! Notre service local avait dû procéder par voie de rappel à la réglementation avant de sanctionner et de transmettre à la justice. Nos consignes sont connues dans ce domaine". Or, Jérôme Galot regrettait que les agents tourangeaux de la répression des fraudes "aient frappé tout de suite alors qu'il l'évidence, M. bonne foi de M. Mme Bardet n'était pas en cause".

L'intersyndicale CFDT-FO-CGT-SNU des agents de la DGCCRF s'insurge contre cette offensive frontale de sa hiérarchie qu'elle qualifie "d'injuste

et inadmissible". Aux yeux des syndicats, le directeur général désavoue carrement "l'action de ses services déparmentaux, discrédite son administration et méprise les décisions de justice". Ils sont d'autant plus ulcérés qu'une autre déclaration de leur patron, faite cette fois à l'AFP, (Agence France Presse) les laisse « pantois ». Jérôme Galot affirmait en substance : « il est clair qu'un certain nombre de règlements sont complexes et tant que la sécurité alimentaire n'est pas en jeu, nous faisons un simple rappel de cette réglementation ».

### Vérités et mensonges

Désenchantés par cette position, les agents viennent donc de saisir le secrétariat d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat ainsi que le ministre des Finances de ce différend qui risque d'entraîner de néfastes conséquences sur la nature des contrôles à opérer au profit de la concurrence et

de la répression des fraudes. Où finit l'avertissement ? Où commence la répression ? L'intersyndicale s'interroge : « si M. Galot exprime ainsi la nouvelle politique du gouvernement en matière de consommation, il faut que les ministres le fassent rapidement savoir. Mme Lebranchu va-t-elle confirmer que, dorénavant, les professionnels pourront tranquillement tromper les consommateurs risquant seulement un "rappel à la réglementation". Ce qui signifierait qu'une partie essentielle du code de la consommation est bonne à jeter aux orties ! M. Fabius a-t-il octroyé à son directeur général, le pouvoir de décider de ne pas appliquer la loi et celui d'exprimer publiquement le regret de voir ses services et la justice faire leur travail ? ».

Comme on le pressent, le contentieux pourrait rapidement s'envenimer. Nous avons joint, hier, les ministères impliqués qui réservent, pour l'instant, leur position. En revanche, les services communication du

patron de la DGCCRF se bornent à préciser que « M. Galot se désolidarise complètement de ces propos attribués à sa direction générale ». Voilà qui est fort embarrassant et sans contredit contraire à la vérité. Car le journaliste de la « NR » qui avait recueilli ces mots cités directement auprès de l'intéressé les confirme formellement sans en retrancher un seul. Il convient par ailleurs de noter que ces affirmations de Jérôme Galot ne relèvent en aucun cas d'une confidence ou d'un malheureux dérapage de langage. Puisque le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes a tenu régulièrement le même discours devant quelques uns des plus grands chefs de la restauration française lors d'une réunion de l'association « Relais et Châteaux ».

Les ministres de tutelle vont ils, à leur tour, « désavouer » leur directeur général de la consommation ?

Alain BLANCHARD.